



## PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 9 décembre 2004, à 19H00  
à la Salle de Spectacles

9<sup>ème</sup> séance 2004

## Séance du jeudi 9 décembre 2004

### Présidence de M. Jean-François Clément, président

Au nom du Bureau du Conseil, je vous souhaite la bienvenue à cette **neuvième et dernière séance** de l'année !

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabany, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

#### *70 conseillères et conseillers répondent à l'appel*

##### Sont excusé(e)s :

Mmes	Madeleine Doudin	Nicole Dupont	Bastienne Joerchel Anhorn
	Catherine Saugy		
MM.	Roland Bart	François Delaquis	Michel Grenacher
	Roger Gumy	François Morisod	Pierre Trenz

**M. le Président** déclare la séance ouverte.

**M. le Président :** Entre la séance de préparation et ce conseil, nous avons reçu l'information que le rapport de la commission nommée pour étudier la « Planification scolaire » pouvait être déposé.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, de ses enjeux et afin de gagner du temps, je vous propose de l'insérer dans notre ordre du jour sous le point 9. J'ai informé tous les présidents de groupe par courrier électronique de cette intention et vous en avez sans doute parlé dans vos groupes.

*Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée ; elle est acceptée à une très large majorité et quelques abstentions.*

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications éventuelles de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
7. Budgets de la Commune - 2005 :
  - a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
  - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises "STEP" à Vidy.
  - c) de la Commune de Renens.Rapport de la Commission des finances.
8. Préavis No 49 :  
Admission de 42 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
9. Rapport de la commission chargée d'étudier les aspects de la planification scolaire  
- nomination de commissaires pour la suite des travaux  
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
10. Propositions individuelles et divers.
11. Jetons de présence.
12. Allocutions.



### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004.

**M. Ch. Widmer (rad.) :** Au point 3 de l'ordre du jour, Communications de la Présidence, j'avais noté que le Président avait donné, très rapidement, une information selon laquelle l'avis de droit demandé, dont il est déjà question dans le procès - verbal de la séance du

7 octobre 2004, ne lui était pas encore parvenu, ce qui l'incitait à poursuivre avec la méthode utilisée jusqu'ici.

Je n'ai pas trouvé de texte relatif à ce sujet dans le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004.

Y aurait-il confusion de ma part ?

Si tel n'était pas le cas, merci de bien vouloir faire savoir à l'assemblée si l'avis de droit attendu est parvenu au Bureau du Conseil communal et, si oui, quelle en est sa teneur.

Je vous remercie de votre attention et remercie le Président pour ses précisions.

**M. le Président :** Monsieur Widmer votre remarque est parfaitement justifiée.

Le procès-verbal précédent aurait dû inclure que nous avons décidé et voté que compte tenu des travaux du Grand Conseil relatifs aux communes, nous suspendions « temporairement » nos travaux de révision de notre règlement communal. Il n'est ni judiciaire, ni opérationnel de revoir un seul chapitre de notre règlement dans le contexte actuel. Nous fonctionnons donc sur la base de notre règlement actuel, acceptons le dépôt et le traitement des résolutions, et pouvons nommer, si le Conseil le vote, une commission chargée d'étudier les réponses de la Municipalité aux motions. Dès que les incidences des travaux du Grand Conseil seront connues, une commission sera chargée de revoir notre règlement et de l'adapter.

D'autre part, suite à une erreur de transcription il faut lire en page 12 suite à l'intervention de **M. Roscigno** (soc) :

a) *Election du 1<sup>er</sup> vice-président*

**M. E. Roscigno** (soc.) propose, au nom du groupe *socialiste*, la candidature de l'actuel 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Jacques Studer.

**M. le Président** soumet ensuite le procès-verbal de la séance du 4 novembre - dûment rectifié - au vote de l'assemblée : il est accepté à l'unanimité et un avis contraire.

**M. le Président** remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

### 3. Communications de la Présidence

**M. le Président** donne le résultat des votations fédérales du dimanche 28 novembre dernier :

Votations fédérales : Électeurs inscrits 6'907

Cartes de vote reçues 2'331

Objet no1 – Réforme de la péréquation

Bulletins rentrés 2'324 OUI 1'239 NON 1'029 Taux participation 33.65 %

Objet no2 – Nouveau régime financier

Bulletins rentrés 2'323 OUI 1'752 NON 518 Taux participation 33.63 %

Objet no3 – Cellules souches

Bulletins rentrés 2'327 OUI 1'917 NON 336 Taux participation 33.69 %

Je remercie toutes les personnes qui ont oeuvré au bon déroulement de ces votations et qui ont permis de rendre les résultats dans un délai tout à fait acceptable.

**L'activité du bureau a été intense depuis notre dernier conseil**

- ◆ L'activité la plus visible a été la traditionnelle « coupe du sapin » organisée de main de maître par l'équipe « Travaux – espaces verts » le 24 novembre. Je profite de réitérer mes remerciements à toute l'équipe qui comprenait entre autre, Messieurs Aymon Dutoit, Alain Péneveyres, Roland Bruschi et Michel Perreten.

L'abattage de ce sapin blanc, abies alba (genre – espèce) par moi-même, qui n'avait jamais utilisé de tronçonneuse, a été possible grâce aux précieux conseils prodigués par Bastien Reymond.

Cette journée a été pleine, riche et longue, mais je ne vous en relaterai pas tous les détails !

- ◆ Le souper du Bureau du Conseil et des chefs de service s'est déroulé dans un excellent climat le 23 novembre dans un restaurant de Renens.

Le Bureau a été présent lors des autres événements suivants :

- La cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens
- La cérémonie des mérites
- La soirée de la société de gymnastique de Renens

A nouveau un calendrier bien rempli qui dénote d'une activité riche et importante.

- ◆ Le cahier des charges de l'huissier ainsi que de l'huissier suppléant ont été revus. Le huissier actuel F. Tabany a été consulté et a pu donner aussi son avis. Ce cahier des charges est maintenant finalisé et sera adressé aux personnes concernées, ainsi qu'aux présidents des groupes.

Enfin, je vous invite aussi à participer à :

- l'inauguration officielle de la ligne 18 - samedi 11 décembre 2004
- Au prochain « Rapport de police » - jeudi 16 décembre 2004

◆ Rediffusion de notre séance de Conseil sur TVRL : le samedi 11 décembre à 14h30 et vendredi 17 décembre à 21h30.

**M. le Président** informe du dépôt de :

- \* Résolution « Réagir face à la destruction du tissu économique de l'Ouest lausannois »  
- M. J. Depallens (F.r.)
- \* Interpellation « Renens face à l'AGCS » - M. J.-P. Leyvraz (F.r.)
- \* Interpellation concernant les distributeurs alimentaires du dimanche  
- Mme N. Haas Torriani (F.r.)

Ces points seront traités en priorité au point 10 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme V. Berseth-Hadeg** (F.r.) : C'est à propos de la lettre de M. Mermoud que j'aimerais quand même dire quelque chose, je ne vois pas qu'on puisse simplement enregistrer cette lettre comme ça sans rien dire.

Je reviens un peu en arrière à la fin de l'été quand on a appris le renvoi de 523 déboutés. Une résolution présentée par M. Martin, ancien médecin cantonal, a été acceptée par le Grand Conseil. Suite à cela une commission du Grand Conseil a été nommée. Beaucoup de gens se sont mobilisés, vous vous en souvenez, les municipalités, les politiques, les associations de soutien, les églises et la population. Malgré cela, M. Mermoud est resté d'une prudence extrême. Néanmoins, une commission d'Amnesty International a travaillé sur 200 dossiers et a découvert des dossiers pas à jour et d'autres irrégularités.

Je trouve, personnellement, cette correspondance particulièrement froide et se référant aux lois avec rigidité. Il ne faut jamais oublier que derrière des dossiers il y a des personnes, des familles. J'aimerais relever que dans des situations où il y avait plus de requérants que maintenant, ils n'étaient pas renvoyés avant l'hiver.

M. Mermoud joue sur la détresse de ces gens en disant que ceux qui acceptent l'aide au retour peuvent attendre jusqu'au printemps et que les autres subiront les contraintes très rapidement. Il nous rassure un peu en parlant du contrôle qu'il y aura dans le pays d'origine des requérants pour faciliter leur retour.

Mais comment peut-on renvoyer des Bosniaques à Srebrenica, alors que leurs bourreaux courent encore ? les Kosovars, alors que leur pays est dans une situation instable politiquement et économiquement ? et on ne parle pas des Kurdes !

Les vraies questions sont :

- quel sera leur accès à un logement là-bas ?
- quel accès à une formation pour les plus jeunes ?
- quel accès au marché du travail, aux soins médicaux (beaucoup de ces requérants ayant subi des traumatismes très importants) ?
- quel accès aux prestations sociales, qui sont inexistantes chez eux ?

Je conclus en disant que pour de nombreux fonctionnaires un dossier reste une pile plus ou moins grande de papier, qu'ils ne sont jamais en contact avec les requérants directement.

Un vieux gendarme me disait un jour : les seuls qui ont une relation d'homme à homme, c'est vous et moi. Moi, pour les jeter dehors et vous, pour essayer de les garder.

**M. M. Scala** (soc.) : Assez bref sur la même question, sur le même thème. Tout d'abord donc apporter une petite correction aux réponses de M. Mermoud et de M. Blocher notamment donc au sujet des résolutions. On parle d'une seule résolution, en réalité il y a eu deux résolutions, une qui a été votée en date du 30 juin et proposée par le soussigné et une suivante qui a été proposée plus tard au mois de septembre.

Je ne m'attarde pas sur le texte, parce qu'on en a assez parlé, par contre je ne peux que souhaiter à M. Mermoud autant de succès qu'il a eu avec Police 2000, c'est-à-dire rien !

**M. le Président** clôt la discussion étant donné que la parole n'est pas demandée.

#### **4. Communications de la Municipalité**

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, salue très cordialement l'assemblée et l'informe quant aux documents envoyés aux membres du Conseil communal : nous vous avons envoyé trois sortes d'informations en cours de route. Les informations habituelles et puis la Municipalité a ressenti le besoin de faire le point sur un certain nombre de dossiers, qu'elle vous a aussi transmis. Vous trouverez également sur vos tables le communiqué de presse qui a été diffusé hier à propos de la localisation du Centre de logistique à Malley. A par ça, il y a un certain nombre de réponses encore qui vont vous être données par M. Bovier, une information par Mme Huguenin et je reviendrai pour une réponse.

**M. R. Bovier**, conseiller municipal, répond à des question et une interpellation :

**📁 Question de Monsieur le Conseiller communal Jacques Depallens relative à l'aménagement de la place de jeux du P36**

Lors de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2004, M. Jacques Depallens s'est inquiété de l'aménagement de la place de jeux du nouveau quartier du P36 et a émis le désir que toutes les catégories d'enfants puissent bénéficier de jeux adaptés, surtout les jeunes de 10 à 15 ans.

Il faut savoir que l'aménagement en question était déjà mis en place au moment de cette remarque.

La place de jeux du P36 a été conçue en collaboration avec les promoteurs immobiliers, l'entreprise Mathis paysagiste et les services communaux concernés, plus spécifiquement avec le chef jardinier, spécialiste en la matière.

Elle est destinée aux enfants de 3 à 12 ans et elle répond aux normes européennes EN 1176. Cependant, la configuration des lieux a limité un tant soit peu l'implantation de structures plus conséquentes.

Les jeux pour adolescents, tels que panier de basket et table de ping-pong ont été écartés du projet en raison des nuisances sonores, mais la cour du collège du Léman, ainsi que le terrain de football en dur et celui de basket du Censuy sont à disposition immédiate des pré-adolescents et adolescents du quartier.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Monsieur le Conseiller communal Jacques Depallens relative à l'aménagement de la place de jeux du P36.

**📁 Interpellation relative à l'inventaire des immeubles communaux contenant de l'amiante, déposée par Mme Myriam Romano et consorts**

Le sujet de l'amiante à Renens n'est pas nouveau et a déjà fait l'objet de plusieurs interpellations au Conseil communal dans les années huitante.

A l'heure actuelle, en se basant sur les différents inventaires et études réalisés dans ce domaine à Renens, la Municipalité est en mesure de communiquer ce qui suit.

Concernant les bâtiments communaux, seule la salle de spectacles était concernée par ce problème. L'amiante contenue dans les frises du faux-plafond a été défloquée en 1998, lors des travaux de rénovation du bâtiment, sous la surveillance directe de l'IST (institut universitaire romand de santé au travail).

Le Collège du Léman, où l'on pouvait supposer qu'il contienne des éléments à base d'amiante, a fait l'objet d'une expertise en 1984 dont les résultats, négatifs, ont été communiqués au Conseil communal d'alors.

*La Direction des travaux a été chargée d'une analyse complète des matériaux utilisés à l'époque au*

*Collège du Léman, cela en collaboration avec les architectes ayant construit le bâtiment.*

*Il ressort du rapport de l'architecte que les matériaux utilisés en première étape (perlite) sont à base de roche volcanique expansée, dans la composition de laquelle l'amiante n'entre pas.*

*En ce qui concerne la deuxième étape, le fournisseur certifie avoir utilisé un produit, formé de fibres minérales, exempt d'amiante. Une analyse demandée à l'IST confirme que ce matériau est composé uniquement de fibres minérales artificielles, l'amiante étant une fibre minérale naturelle.*

En 1987, plus généralement, une expertise tendant à mesurer le taux de fibres d'amiante dans l'air à huit emplacements de la commune a été confiée à l'institut universitaire de médecine et d'hygiène du travail, à Lausanne, aujourd'hui appelé IST. Le résultat de cette étude qualifié de satisfaisant par leurs auteurs, a été également communiqué, en détail, au Conseil communal de l'époque.

Cependant, par mesure de précautions et afin d'actualiser les informations en notre possession, la liste complète des bâtiments communaux et de leurs caractéristiques a été adressée à l'IST. Aucun bâtiment communal susceptible de contenir de l'amiante n'est répertorié chez eux.

Dans tous les cas, lors de transformations, rénovations ou démolitions, une attention particulière est portée à ce problème. S'il y a lieu, il sera fait appel aux organismes compétents en la matière, afin de mettre en oeuvre dans les règles de l'art l'élimination de ce matériau, comme cela a été fait à la Salle de spectacles.

Par contre, l'inventaire des lieux et bâtiments autres que les propriétés communales, où se trouve de l'amiante dans notre Commune, est contenu dans une liste confidentielle tenue par l'Office fédéral de la protection de l'environnement. Elle contient les noms d'entreprises et de particuliers qui sont l'objet de surveillance en cas de transformation, rénovation ou démolition touchant les endroits recouverts de matériaux floqués.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la motion de Madame la Conseillère Myriam Romano et consorts relative à l'inventaire des immeubles communaux contenant de l'amiante.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : J'aimerais vous informer du départ de la direction de l'APREMADOL. Mme Monique Moser Boujol qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle. Le poste a été mis au concours hier dans « 24 Heures » et peut-être avez-vous été étonné de voir qu'il s'agissait d'un poste intérimaire.

Nous sommes effectivement dans un contexte de réorganisation décidé par le comité de l'OMSV et visant à diminuer le nombre d'associations ou de fondations d'aides à domicile dans le canton, au nombre de 10 actuellement, ceci sous pression toujours de l'état des finances cantonales et dans un but, entre guillemets, "d'optimalisation des ressources".

Le départ de la directrice a été l'occasion de gros débats et discussions avec l'OMSV qui finance par l'intermédiaire du budget de l'Etat co-paritairement avec les communes les soins à domicile, également avec une participation de la Confédération, en baisse, et une participation des patients.

Le comité de l'APREMADOL a finalement imposé la nécessité de réengager un directeur(directrice), en admettant par contre le principe d'un poste intérimaire d'un minimum de 18 mois, ceci pour être même de discuter et de négocier l'avenir et l'opportunité d'une éventuelle recomposition des associations actuelles. Il est question d'une éventuelle recomposition entre l'APROMAD qui regroupe Prilly et la couronne lausannoise, l'APSMAD qui est la région de la Broye et l'APREMADOL.

Ceci ne modifie aucunement l'activité des CMS existants et ceux-ci sont tenus au courants des discussions en cours. Le conseil communal sera tenu bien sûr également au courant parce que tout cela repose sur un préavis intercommunal, signé par les différents conseils communaux de la région et tout changement de la structure de l'association de l'APREMADOL ne peut se faire qu'avec l'accord des différents conseils communaux.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Voici quelques explications sur la communauté tarifaire vaudoise, en réponse à la question de Monsieur le conseiller communal Widmer.

En préambule rappelons que :

Attendue depuis plusieurs années, la communauté tarifaire vaudoise va permettre de réaliser les objectifs suivants :

- Offrir à tous les clients, dans le périmètre de la communauté tarifaire, la possibilité de voyager sur 5 entreprises de transport avec un seul titre de transport - billet ou abonnement.
- Dans la limite des zones choisies, offrir aux clients le libre choix du moyen de transport. En particulier pour Renens, accéder à Lausanne indifféremment par la ligne 7, le M1 ou les CFF.
- Par la simplicité d'achat, contribuer à l'augmentation de l'utilisation des transports publics.

A l'instar de toutes les communautés tarifaires réalisées tant en Suisse qu'à l'étranger, les règles suivantes doivent être appliquées :

- la base tarifaire est la zone qui doit être d'une dimension identique sur l'ensemble du territoire desservi. En Suisse, les zones ont un diamètre d'environ 5 km. Cette règle a impliqué pour la communauté tarifaire vaudoise de diviser l'actuel espace 10. La limite de cette nouvelle zone a été fixée à 2,5 km du centre-ville sur les centres de Malley, Prilly centre, Bellevaux, La Sallaz et Pully centre.

La nouvelle grille tarifaire pour les billets et les abonnements sera valable dès le 12 décembre prochain :

- Pour les abonnements, compte tenu de l'utilisation multiple, le prix est identique pour une et deux zones. En revanche, pour les billets, le prix pour une zone a été fixé à Fr. 2.40. Le prix pour deux zones de Fr. 2.80 s'applique à tous les trajets à destination du centre de Lausanne en provenance d'arrêts situés dans la zone tarifaire no 12. (Bus, m1 et CFF).
- La commune de Renens est entièrement située dans la zone 12, ce qui n'est pas le cas de Prilly, par exemple, la zone 12 commençant à Prilly centre.

- Avec un abonnement ½ tarif CFF, les utilisateurs paient Fr. 2.-- pour tous les trajets de une et deux zones.

Rappelons encore que environ 80% de la clientèle des TL circulent avec un abonnement, que le taux de couverture actuel des TL est de 40% et que le trajet simple course CFF entre Renens et Lausanne coûte jusqu'au 12 décembre prochain 3fr.

Je suis bien consciente que cette réponse ne conviendra pas à certains d'entre vous, mais je ne peux pas vous en donner une autre. Le bénéfice global positif de cette mesure entraîne quelques effets particuliers moins agréables, il faut bien le reconnaître.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. J. Depallens** (F.r.) : Je voudrais remercier M. le municipal Bovier pour sa réponse concernant les places de jeux.

J'avais une question complémentaire, j'ai essayé de lire entre les lignes de la réponse municipale. Il y a plusieurs centaines d'habitants qui vont habiter ou qui habitent déjà au Cilo. Par rapport aux normes européennes, on voit bien quantitativement qu'il y a une grosse différence : la place de jeux est-elle à 90 % de la norme européenne ou bien à 50 % ou 30 % ? Il y a un autre point qui m'inquiète dans la réponse de la Municipalité - et je ne suis pas le seul à m'inquiéter - c'est de dire que la cour du Collège du Léman est à disposition des enfants des habitants du P36.

Je crois qu'il y a un concierge qui habite là-bas et aujourd'hui les enfants, les élèves, les écoliers du Léman n'ont pas le droit d'aller à vélo dans cette cour, ils n'ont pas le droit de faire du basket. Je ne suis pas sûr que ce soit un déversoir pour la population du P36 où on leur dira « allez jouer au Léman , vous y serez les bienvenus et c'est là que vous devez aller ! ».

J'aimerais qu'on relativise un peu cette ouverture et cette bienvenue que l'on donne à la cour du Léman qui - actuellement en tout cas - a un régime relativement strict par rapport aux bruits et au fait qu'il y a aussi un concierge qui habite à proximité immédiate.

**M. R. Bovier**, conseiller municipal : Je vais répondre, non pas sur les normes européennes parce que je ne les ai pas (par contre, je vous y répondrai la prochain fois), mais en ce qui concerne le basket , on ne vas pas demander aux jeunes d'aller jouer dans la cour du collège, il y a un terrain de basket cent mètres plus loin, au Censuy, on préfère qu'ils aillent jouer là-bas plutôt que dans la cour, il est vrai que la cour n'est pas utilisable pendant les heures d'école, mais l'été il y a quand même des enfants qui vont jouer là-bas et il reste le terrain en dur.

**Mme M. Romano** (soc.) : Je tiens à remercier M. Bovier pour la réponse très complète qu'il a donnée à mon interpellation concernant l'inventaire des immeubles communaux qui contiennent de l'amiante. Je suis rassurée d'entendre qu'il y a effectivement une liste rouge auprès de l'Office fédéral de l'environnement.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : J'interviens sur le bas de la page 4 des communications spéciales.

J'espère bien que le rattachement de notre service d'orientation scolaire et professionnel à Morges va rester purement administratif, que matériellement les locaux vont rester ici et qu'on ne va pas obliger nos enfants à s'orienter dans Morges. Même remarque pour le rattachement de la psychologie, la psychomotricité et la logopédie à Prilly.

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : Je réponds à M. Leyvraz ceci : l'antenne de Renens va rester telle qu'elle est ; il n'y aura pas de changement, en tout cas pas dans l'immédiat.

**M. J. Depallens** (F.r.) : Il s'agit d'un autre point – page 2 des communications spéciales au Conseil communal. Nous avons enregistré la restructuration du centre informatique – 2<sup>ème</sup> paragraphe – en ce qui concerne l'indemnité de départ de collaborateurs qui sont fidèles, notamment une personne à la Commune de Renens depuis environ 10 ans.

J'aimerais savoir, puisque c'est une période où on essaie de donner des leçons à des entreprises concernant le plan social et concernant les indemnités de départ, si l'indemnité de départ de personnes qui sont depuis 10 ans correspond vraiment aux normes que nous essayons de recommander dans les entreprises de la région – j'ai entendu parler de 3 mois pour une personne qui est là depuis 10 ans. Il me semble que c'est insuffisant, mais peut-être suis-je mal informé. J'aimerais bien savoir à quelle hauteur, il ne s'agit pas de savoir combien, mais à quelle hauteur du traitement salarial a été fixé le plan social dont nous nous targons à la page 2 concernant des collaborateurs qui sont là depuis plus de dix ans, fidèles au service informatique et qui sont les victimes d'une restructuration.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je peux répondre à M. Depallens, puis vous jugerez. Nous avons un statut du personnel qui prévoit le cas qui nous occupe, c'est-à-dire la suppression de poste.

Il faut savoir d'abord que la personne dont le poste est supprimé en prend connaissance 6 mois à l'avance, ce qui veut dire qu'actuellement on est à jusqu'à fin mai 2005 avec ces 6 mois. Si cette personne trouve du travail, elle peut nous quitter du jour au lendemain – on s'organisera de telle sorte que cela fonctionne. Ensuite, on a décidé de donner à ces personnes la possibilité de suivre des cours de deux sortes : d'une part des cours métier, vous savez que l'informatique c'est une technologie qui avance, et d'autre part d'accompagnement pour rechercher du travail, c'est quelque chose qu'il faut savoir faire pour pouvoir « se vendre ».

En ce qui concerne l'indemnité de départ, cette indemnité correspond – selon le statut, art. 50 du statut du personnel – à 3 mois de traitement.

**M. le Président** clôt la discussion.

## 5. Communications éventuelles de la Commission des finances

**M. J.-M. Reymond**, président de la commission des finances : Lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les points suivants :

### Budget 2005

Lors des séances de préparation du budget, la commission des finances a manifesté son désir de connaître par le détail certaines positions du budget. L'augmentation de l'enveloppe budgétaire attribuée au CRA faisait partie de cette demande. La commission des finances a donc souhaité connaître par le détail de quelle manière le montant supplémentaire de Fr. 50'000.- serait utilisé. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à cette demande. Nous demandons donc que la Municipalité porte à notre connaissance les éléments qui constituent cette augmentation.

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : La Municipalité a pris le temps, dans le courant 2004, de négocier un nouvel avenant à la convention du CRA prévoyant une augmentation de la subvention de Fr. 50'000.--, ceci afin d'améliorer les prestations offertes aux jeunes de notre Commune.

C'est dans ce sens et d'un commun accord qu'il a été introduit, dans cet avenant, le texte suivant :

**"Le CRA conserve toute latitude de gérer ses activités, en tenant néanmoins compte du mandat tel que prévu dans la convention. L'enveloppe accordée correspond à toutes les activités actuelles et futures du CRA telles que définies dans la nouvelle charte. Dans la mesure de ses moyens, le CRA participera à la mise en place de nouvelles prestations ayant trait à la jeunesse. Il s'agira, entre autres, de collaborer à la réalisation de nouvelles activités déployées par le Service Culture-Jeunesse-Sport."**

Le CRA participe, depuis plusieurs années : aux Fêtes de la Musique, au Noël à Renens, ainsi qu'au Festival de Théâtre en Herbe. De plus, dans leurs activités hors murs, la roulotte estivale qui sillonne notre cité sera renforcée dès 2005 par une présence dans deux quartiers supplémentaires et ceci un jour de plus par semaine. D'autres projets seront également mis en place dès 2005 comme le prévoit l'avenant.

S'agissant principalement d'une augmentation de la subvention, le montant nécessaire a été porté au budget et c'est dans le cadre de ses compétences que la Municipalité a négocié avec le CRA et convenu que la signature de l'avenant n'interviendrait qu'après l'acceptation du budget 2005 par le Conseil communal.

Je tiens encore à préciser que nous suivons de près les activités du CRA. Je vais régulièrement aux séances du Comité et, une fois par année, une rencontre est organisée entre la Municipalité et le Comité du CRA, ceci afin d'examiner leur rapport d'activités, ainsi que les comptes.

En ce qui concerne les réserves effectuées par le CRA, elles sont là pour faire face à des événements imprévisibles. En effet, la subvention qui leur est octroyée l'est pour une relative longue durée, dès lors, le CRA gère avec prudence les deniers publics et évite ainsi de devoir venir demander des crédits complémentaires à la moindre des difficultés.

Je précise également que, selon le rapport de la fiduciaire mandatée par le CRA sur l'exercice 2003, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la Loi suisse et aux statuts du CRA.

Un mot encore concernant le personnel. La gestion des salaires est interne au CRA et sans rapport avec le statut du personnel communal.

La Municipalité soutient dès lors les projets du CRA qui justifient l'augmentation de la subvention et qui correspondent à des vœux souvent exprimés au Conseil communal au sujet de la prise en charge de nos jeunes.

J'encourage dès lors le Conseil communal à accepter l'augmentation de l'enveloppe de Fr. 50'000.-- allouée au CRA.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales**

**M. B. Saugy**, président de la CARIC : La CARIC remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à sa demande de présenter un thème de collaboration intercommunale lors des séances de préparation. Elle remercie aussi Monsieur le municipal Petter et le Commandant Bovard de nous avoir présenté le projet de police intercommunale.

Plusieurs membres ont exprimé le vœu d'une police facile d'accès et sensible à l'état particulier des victimes qui cherchent son appui.

La CARIC salue cette collaboration, la délinquance ne s'arrêtant pas aux frontières communales. Mais, il est rappelé que les agents communaux ont déjà le droit de franchir les frontières communales en cas d'interventions.

Le projet proposé prévoit un renforcement de la collaboration sous l'égide d'une direction commune des directeurs de police dans le cadre d'une convention. Les agents sont employés des communes et, hors des équipements communs, les frais sont à la charge des communes elles-mêmes.

La constitution d'une association de communes spécifiques pour constituer un Corps de police de l'Ouest est à l'étude en relation avec POLICE 2000. Selon l'habitude, la CARIC a étudié le projet selon trois angles : l'utilité de la collaboration pour la Commune - cette collaboration est souhaitée et correspond à une nécessité, le choix des limites géographiques de cette collaboration pose à nouveau la question de l'infinie subtilité du fractionnement du territoire vaudois.

La justice est découpée en 4 arrondissements et l'instruction est faite par notre Gendarmerie. Si les polices communales sont chargées d'une partie de ces tâches, nous pensons nécessaire d'harmoniser ce découpage et de le prendre avec les arrondissement juridiques et prendre en compte le futur découpage des districts.

Concernant la répartition des charges dans la structure proposée, de nouvelles charges le sont dans une proportion qui est favorable à Renens et qui reste à la charge des communes.

Une fois de plus, la CARIC recommande - et depuis peu en plein accord avec la Constitution Vaudoise - une répartition des charges en fonction de la capacité contributive. Cette règle, je le rappelle, évite de proroger les privilèges de situation qui constitueront des obstacles en cas de fusions éventuelles.

Contrôle législatif : c'est dans cette convention, les dépenses étant communales, qu'elles restent sous le contrôle du Conseil communal, ce contrôle étant donc assuré sans aucun problème.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

## **7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal..**

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Conseil d'Administration du C.I.G.M. s'est réuni, tout comme les autres années, à deux reprises au cours de l'année qui nous occupe, c'est-à-dire les jeudis 15 avril et 19 août 2004 à la salle de conférence du Centre Intercommunal de Glace de Malley.

Lors de la première séance, les principaux sujets suivants ont été traités :

- Deux mutations au sein du Conseil d'Administration.
- L'adoption du procès - verbal de la séance du 17 décembre 2003.
- Les dates d'ouvertures pour la saison 2004 - 2005.
- Les tarifs pour la saison 2004 - 2005.
- L'adoption du budget d'exploitation 2004 - 2005 qui propose un excédant de charges de Fr. 3'045'144.--, en diminution de Fr. 223'622.-- par rapport aux comptes 2002 - 2003.  
Cette réduction s'explique par une diminution des dépenses de Fr. 103'391.--et une augmentation des recettes pour Fr. 120'231.--.
- L'acceptation d'une proposition en ce qui concerne le renouvellement du mandat de l'organe de contrôle.
- Les transferts de quelques actions.

Lors de la seconde séance, les principaux sujets suivants ont été traités :

- Une démission et un remplacement au sein du Conseil d'Administration.
- L'adoption du procès - verbal de la séance du 15 avril 2004.
- La préparation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- L'approbation du rapport d'activités 2003 - 2004.

Il a été relevé une légère diminution des recettes liées aux activités dites « glace ». Par contre, les activités dites « hors glace » ont été sensiblement plus favorables pour le C.I.G.M.

- L'approbation des comptes de l'exercice 2003 - 2004.  
Les recettes liées aux manifestations et spectacles sont en augmentation de Fr. 240'000.--. Celles relatives à la gestion du stationnement sont également en progression.  
Le déficit, avant subventions, s'élève à Fr. 3'052'750.78. Il est inférieur à celui de l'exercice 2002 - 2003 de quelque Fr. 416'000.--.
- L'information relative à l'aménagement complémentaire du C.I.G.M.  
Le projet a été présenté aux différentes instances concernées (police des constructions, par exemple) et corrigé en fonction des observations faites. L'envoi des dossiers de soumission devrait permettre le début des travaux en mars ou avril 2005.  
La question de la capacité d'accueil du nombre de spectateurs (matchs et spectacles) de la patinoire a également été évoquée et doit être réglée avec l'E.C.A.
- La dénonciation de la convention liant les trois communes partenaires que sont Lausanne, Prilly et Renens pour le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en vue d'un élargissement du partenariat aux 26 autres communes membres de Lausanne - Région.
- Les transferts de quelques actions.

Le Conseil d'Administration du C.I.G.M. a également été invité à participer à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue en date du 22 septembre 2004 à Castelmont, à Prilly et qui comportait deux points à l'ordre du jour.

Au sujet de cette Assemblée Générale des Actionnaires, il y a lieu de signaler les faits suivants :

- L'ensemble des éléments liés à l'exercice 2003 - 2004 évoqués ci - dessus sont repris au cours de cette assemblée.  
Il y a lieu de relever que le total des emprunts se monte à Fr. 16'000'000.-- et que le montant des charges financières et des amortissements, soit Fr. 1'185'486.--, représente 38,8 % de l'excédent des charges d'exploitation.
- Les travaux qui concernent l'aménagement complémentaire du C.I.G.M. ont été évalués à Fr. 2'900'000.--.
- Il est estimé que les recettes supplémentaires découlant de l'utilisation de cet aménagement lors de manifestations pourraient couvrir une part importante des coûts d'exploitation.
- La difficulté d'organiser des manifestations sportives à caractère international et/ou des spectacles d'importance, qui s'avère toujours plus grande, est soulignée.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président :** Ce rapport est le cinquième pour l'année 2004. Six conseils intercommunaux étaient concernés par ce point. Le dernier est annoncé pour le début de l'année 2005.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers qui ont bien voulu jouer le jeu et nous ont permis ainsi de satisfaire à ce point du règlement de notre Conseil.

7. **Budgets de la Commune - 2005 :**

- a) **de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.**
  - b) **de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises "STEP" à Vidy.**
  - c) **de la Commune de Renens.**
- Rapport de la Commission des finances.**

**M. le Président :** Je tiens tout d'abord à préciser la procédure que je souhaite suivre pour aborder cet aspect et rappeler quelques points de notre règlement :

Les budgets Mèbre-Sorge et STEP sont intercommunaux. Ils sont portés à notre connaissance. Nous prenons « acte » du premier et adoptons le second (des amendements - modifications ne pourraient être effectifs que s'ils étaient votés par les différents conseils communaux.)

Je donnerai tout d'abord la parole au président-rapporteur de la commission des finances pour d'éventuels compléments d'informations et/ou précisions, puis j'ouvrirai un débat de fond. Ensuite, le budget sera parcouru chapitre par chapitre.

Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les formuler par écrit. Ils seront ensuite débattus.

A l'issue de ce travail, tous les amendements proposés seront listés. Une interruption de séance sera réalisée afin de permettre à la commission des finances et à la Municipalité de prendre position.

A l'issue de cette pause, la position de la commission des finances et celle de la Municipalité seront entendues sur toutes les propositions d'amendement.

Nous passerons ensuite au vote des amendements en toute connaissance de cause. Enfin le budget (amendé ou non) sera soumis au vote de l'assemblée.

**Rappel :** **Amendement au budget art 97** - *Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration d'un poste de plus de 10% d'un poste existant, ne peuvent être adoptés avant que la municipalité et la commission des finances se soient prononcés. Ces déterminations peuvent intervenir séance tenante.*

*Si lors de la discussion du budget l'ensemble des adjonctions proposées entraîne un dépassement de dépenses de plus de 5%, le budget dans son ensemble est renvoyé à la Municipalité.*

**M. J.-M. Reymond,** président-rapporteur, indique que la rapport ne sera pas lu, étant donné qu'il a été envoyé à chaque conseillère et conseiller.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le débat de fond.

**M. E. Roscigno** (soc.) : Comme il a été relevé dans le rapport de la commission des finances, ce budget a été élaboré afin de réduire au maximum l'excédent des charges.

Une simple lecture du préambule nous permet d'affirmer que l'exercice effectué par la Municipalité est une réussite. Ce budget est le meilleur présenté ces dernières années. Il est parfaitement dans la ligne que s'est fixée notre Municipalité et le Conseil à savoir : **la recherche du meilleur équilibre possible.**

On sent bien dans ce document la volonté politique de redresser nos finances communales, tout en maintenant des prestations de qualité envers la population de notre ville.

Je tiens, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom du Groupe socialiste, à féliciter la Municipalité pour le travail accompli et pour le maintien d'un équilibre délicat.

### 1) **de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge**

*C'est à l'unanimité que les membres du Conseil communal de Renens adoptent le budget de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.*

### 2) **de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises "STEP" à Vidy.**

*C'est à l'unanimité que les membres du Conseil communal de Renens prennent acte du budget de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises "STEP" à Vidy.*

### 3) **de la Commune de Renens**

**M. le Président** ouvre la discussion et passe en revue le Budget 2005, dicastère par dicastère, soit :

- ✓ Page 3 - 9      Préambule
- ✓ Page 12 - 27    Administration générale

**Mme M. Bandelier** (soc.) : La couleur orange étant décidément de saison - oranges-ruits, mandarines, Ukraine... - je voudrais vous remettre en mémoire la petit fascicule que voici et que, il y a peu, j'avais distribué aux membres du notre Conseil : le rapport d'activité de Globlivres.

Rappelons, pour ceux qui ne l'ont pas consulté, mais également pour ceux qui, l'ayant lu, ont oublié son contenu, que notre bibliothèque interculturelle – 20'000 livres, 200 langues, dont justement l'ukrainien – dépend entièrement des subventions qu'on lui accorde ou lui refuse.

Si l'Office fédéral des étrangers, en particulier, l'a souvent généreusement soutenue, il n'est disposé à le faire que sur la base de projets. Ce fut le cas ces trois dernières années avec le projet arrivé à son terme en 2004, de « Accueil de groupes et de classes ».

Or, les idées nouvelles ne naissant pas sous les sabots d'un cheval, la source financière est maintenant tarie et le budget 2005 prévoit un déficit de Fr. 35'000.--, montant énorme pour une petite structure.

Globlivres, précurseur dans son domaine, lien de culture et d'intégration dans une ville où les étrangers sont majoritaires, espace d'accueil pour de nombreux groupements et associations visant les mêmes objectifs – CISE, Permanence-naturalisation, FAR, Français en jeu – est devenu, pour le dire dans un jargon très « tendance » un concept incontournable de la vie de Renens. C'est si vrai qu'on vient de la récompenser par l'attribution d'un « Mérite » !

Cette distinction représente, certes, un grand honneur pour l'association, mais ne fait guère avancer le schmilblick : le déficit prévu reste imperturbable devant les lauriers.

En conséquence, et pour aller jusqu'au bout du raisonnement, **je propose d'augmenter la subvention prévue et de la porter à Fr. 18'600.--**, somme correspondant au loyer, donc incompressible, de la bibliothèque.

***Page 20 – Bibliothèque : Amendement sous point No 5.155.3653 de Fr. 10'000. – à Fr. 18'600.--***

**Mme D. Pittet (F.r.) :** *Amendement sous Administration générale – page 20 – poste 157 « Jeunesse-Culture et Sports :*

- Le poste de médiateur-jeunesse est toujours en suspens, alors que la nécessité de son existence avait été solidement prouvée.
- Nous attendons toujours un signal du canton à son propos. Les difficultés économiques renforcent la fragilité de nos jeunes et influencent leurs comportements.
- Le travail à la prévention, cela est bien connu, est générateur d'économie à moyen terme.

Pour toutes ces raisons (et encore bien d'autres dont je vous épargnerais l'énumération ce soir), je demande d'inscrire au budget un poste de « **médiateur-jeunesse** » pour le cas notamment où le Canton devait débloquer un fonds ou si l'accélération de la déliquescence de notre tissu social devait accentuer les contradictions de notre jeunesse.

La Municipalité n'a pas fait de dépenses somptuaires cette dernière année ; elle sait trier entre le prioritaire et le secondaire. Afin de lui permettre les coudées franches, si d'aventure des mesures devaient se prendre, je propose que le conseil vote l'amendement suivant :

**Page 20 – Création d'un poste No 5.157.3011 – traitement Fr. 100'000. –**

**M. E. Roscigno** (soc.) : Le groupe socialiste ne s'oppose pas sur le fond à la création d'un poste d'éducateur de rue.

L'encadrement des jeunes de notre cité, nous tient particulièrement à cœur et nous voulons entreprendre des actions concrètes pour l'améliorer. Les Fr. 50'000.- rajoutés au budget du CRA sont un signe clair que la Municipalité partage notre souci. Malgré cela, nous refusons d'amender le budget dans ce sens. A notre avis, cette manière de faire n'est pas la bonne pour concrétiser l'arrivée d'un éducateur de rue.

Nous souhaitons avoir un vrai débat sur un sujet aussi important que la création d'un poste de ce type. Dans ce domaine, la question du "combien" n'est pas la plus importante. Il faut approcher ce thème avec des comment, pourquoi, quand, en un mot une véritable réflexion sur le fond.

Pour nous socialistes, la voie de la motion nous semble plus opportune pour traiter correctement ce sujet d'actualité. Vous aurez compris que si une motion venait à être déposée, elle aurait le soutien du groupe socialiste.

En résumé: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe socialiste, je vous invite dans un premier temps à refuser l'amendement au poste No 5.157.3011 ; dans un deuxième temps, si une motion venait à être déposée à la soutenir.

**Mme D. Pittet** (F.r.) : je suis un peu surprise : mon collègue a dû être saisi par Alzheimer , car j'ai déposé la motion dont il parle il y a ..., là c'est une crise d'Alzheimer qui me prend, il me semble il y a 4 ans, peut-être 3 ans.

Suite à cette motion, une commission s'est créée qui a amené à une année de discussion avec des intervenants en milieu « jeunesse » ; une année entière qui a débouché sur un rapport de 6 ou 7 pages. La Municipalité l'avait trouvé, à cette époque-là, très intéressant. D'ailleurs, elle participait à de cette réflexion.

Elle était même partie pour engager ce médiateur ; c'est alors qu'on a vu que le budget communal commençait à se ratatiner. Et puis tout a été suspendu.

Alors moi, je ne vais pas redéposer une motion pour reconvoquer tout ce monde. Je ne comprends pas qu'on me parle de motion, alors que toute la réflexion a été faite !

Vous pouvez refuser mon amendement, bien entendu, mais alors recommencer à zéro l'histoire de la motion, c'est aberrant !

**M. J. Depallens** (F.r.) : Je suis également surpris de l'intervention purement dilatoire de M. Roscigno qui vise à tergiverser, à retarder par rapport à un travail qui a été fait à fond avec une assemblée publique ici, avec des médiateurs de rue de Genève, qui avaient emporté un peu l'adhésion par rapport aux quartiers.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un préavis et ensuite un débat approfondi comme le souhaite M. Roscigno. Mais la question du budget nous semblait utile, c'est-à-dire que la Municipalité puisse s'appuyer sur une rallonge budgétaire pour pouvoir définir la modalité de la création d'un poste de « médiateur-jeunesse ».

J'aimerais rappeler également une chose, à l'époque je me souviens très bien aussi, je ne sais pas si c'est Alzheimer ou pas, mais Monsieur le municipal Petter, à l'époque où on avait proposé 5 policiers en plus, il y avait eu un amendement qui était de dire « 3 policiers et un éducateur de rue ». M. Petter avait emporté, finalement d'une voix d'ailleurs, la conviction du Conseil en disant « non... mais on va créer ces cinq postes d'agents de police et cela n'empêche absolument pas l'année suivante ou une année après qu'on ait un poste de médiateur de rue, il s'agit d'une collaboration de la police avec des services plus spécialisés, liés à la jeunesse. Donc j'espère que toutes ces personnes-là, M. Roscigno, M. Petter rafraîchissent un peu leur mémoire, pour essayer de voir d'une manière plus sereine pourquoi cette augmentation devient importante, urgente et ne peut pas être balayée d'une manœuvre dilatoire.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : Je donne simplement une information, la Municipalité se prononcera - après la pause - sur son acceptation ou non des amendements.

C'est juste pour dire où on en est par rapport au Canton. C'est vrai que l'année dernière, après effectivement comme l'a dit Mme Pittet, la commission de travail a conclu qu'un poste de médiateur jeunesse était nécessaire et l'a défini. Au vu des difficultés financières de la Commune, le poste avait été, non pas bloqué, dans le sens qu'il n'y a pas eu de renonciation au poste, mais "suspendu", dans l'attente d'un co-financement du Canton. La demande au Canton auprès de la Commission cantonale de prévention de la toxicomanie est faite depuis plus d'une année et c'est vrai que les choses n'avancent pas.

Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises, elle n'a pas dit oui, mais elle n'a pas dit non ; d'une part, elle a peu d'argent parce qu'une partie du fonds Prévention toxicomanie a été pris pour l'opération STRADA pour la répression des dealers, d'autre part le Canton doit redéfinir un concept pour ce qu'on appelle les TSP (Travailleurs Sociaux de Proximité). Certains projets-pilotes dans des communes sont pilotes depuis 6 ans, ils n'ont jamais été réévalués et sont toujours financés par le Canton. Il y a eu de l'argent pour d'autres projets qui n'ont pas été réévalués... Tout cela demeure très flou et les discussions n'avancent pas au niveau du Canton, ce qui fait qu'en conclusions, que je ne peux pas vous dire ni que ce projet est refusé, ni qu'il a été accepté.

✓ Page 28 - 35      Finances

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : J'interviens sur le compte 233 - Amortissement du découvert.

Si nous voulons que Renens se développe, à un moment donné, il va falloir faire des investissements importants, notamment dans le Centre. Je trouverais donc dommage que ces 8 millions obtenus en nous séparant du terrain de « En Belle Vue » soient entièrement noyés dans l'amortissement du découvert, car nous n'aurons pas tous les jours l'occasion de recevoir 8 millions d'un coup. J'espère donc qu'une partie de la somme servira à réaliser des projets d'avenir.

Je ne propose toutefois pas d'amendement aujourd'hui. On en reparlera lors du préavis de vente.

**M. J.-J. Ambresin**, conseiller municipal : Question pertinente que celle de Monsieur Leyvraz qui nous plonge dans les affres des subtilités comptables.

Un découvert c'est le contraire d'un capital, tout le monde est capable de comprendre ce qu'est un capital : on a Fr. 100.--, Fr. 100'000. – à la Banque ou 100 millions ça dépend ! – ça c'est facile à comprendre !

Le découvert c'est l'inverse, mais c'est abstrait donc on s'y perd !

Le problème soulevé par M. Leyvraz est purement comptable : au bilan, nous allons mettre 8 millions de l'autre côté que les 33 à la fin de l'exercice si la vente se réalise en 2005 et puis nous passerons de 33, 35 même à 27 moins les 8 millions, mais ça c'est purement comptable.

Par ailleurs, le jour où la vente se fera - et il n'y aura non pas une petite valise avec tout plein de billets - il y aura un virement sur le compte bancaire de la Commune : donc 8 millions, nous pourrons en disposer ceux de la page 34 ! C'est , je le répète, de la comptabilité.

✓ Page 36 - 47      Domaines et bâtiments

**M. J.-M. Reymond**, président-rapporteur de la commission des finances (*cf. rapport de la commission des finances envoyé à tous les membres du Conseil communal*) rappelle que depuis plusieurs années, on a l'impression que le centre de Renens est figé dans l'attente d'un hypothétique projet COOP. Les objectifs et les moyens n'étant pas clairement définis pour la valorisation du centre de Renens, la situation est bloquée. La commission des finance propose donc l'amendement suivant :

*Amendement : La commission des finances souhaite ramener le montant budgété du compte 420.3185.01 à Fr. 30'000. – au lieu de Fr. 130'000. – prévu initialement (page 50 du budget). Vu l'enjeu que représente la valorisation du centre ville, elle désire que le montant de Fr. 100'000. – ne soit pas inscrit au budget de fonctionnement, mais que l'engagement de cette somme fasse l'objet d'un préavis au Conseil communal.*

**M. J.-J. Ambresin**, conseiller municipal : La Municipalité répond de suite à cet amendement. Le passage par le biais d'un compte d'investissement plutôt que par le budget n'a pas d'incidence sur la procédure, ni par ailleurs sur le processus décisionnel du Conseil qui sera appelé à se prononcer aux mêmes étapes, quelque soit le cheminement choisi.

Sur le plan comptable, il n'y a pas de critère déterminant pour choisir l'une plutôt que l'autre des deux voies. Par conséquent, la Municipalité accepte l'amendement de la commission des finances et il sera procédé comme demandé par la commission.

✓ Page 48 - 61      Travaux

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Lors de la séance du Conseil communal du jeudi 2 septembre de cette année, je m'étais exprimé au sujet de la LPE, autrement dit la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement, en particulier sur les articles 32 (principe) et 32a (financement des déchets urbains).

Les modalités évoquées quant au financement sont parfaitement clairs, Mesdames et Messieurs, il s'agit *d'émoluments ou d'autres taxes (dans le texte de la loi)*.

Implicitement donc, la LPE exclut le recours à l'impôt.

Comme dit lors du Conseil communal du 2 septembre dernier, seuls les cantons de Genève et de Vaud sont actuellement « hors la loi » sur ce sujet.

Est - ce une raison suffisante pour que notre commune en face de même ?

Pour ma part, je ne le pense pas et dans plusieurs communes vaudoises - elles sont nombreuses - d'autres pensent également que non et se sont donc mis en conformité avec la LPE à travers diverses variantes excluant l'impôt.

Je regrette donc fortement que le compte général 450 (travaux) ne comporte aucune recette à encaisser conformément à la LPE, ce qui fait de Renens une commune « hors la loi » obligée de financer l'élimination de ses déchets par l'impôt.

Ce n'est certainement pas la première fois que Renens est « hors la loi »...mais c'est suffisamment inconfortable pour être relevé et révélé.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : J'aimerais rappeler que si on invoque cette loi, il faut la lire en détail. Il y a effectivement un article qui dit qu'on doit avoir des taxes selon le principe du pollueur-payeur ; mais une partie de l'article dit que si une taxe pouvait avoir des effets contraires à l'environnement, alors on n'est pas obligé de l'adopter.

Si M. Widmer propose des taxes du genre où tout le monde paie la même chose, qu'il produise peu ou beaucoup de déchets, manifestement c'est contraire à l'environnement. Comme on paie de toute façon, l'effort va être moindre pour économiser. C'est comme quand je suis invité à un repas chez des amis, j'aide à débarrasser, je ramène les choses à la cuisine, mais si je suis au restaurant, du moment que je paie, je n'aide pas les employés à débarrasser !

Par contre, si vous faites des taxes du genre taxe au sac, alors en théorie c'est favorable à l'environnement, mais à condition de ne facturer que les sacs au-dessus d'un nombre raisonnable. En effet, si vous ne facturez que les sacs en trop, vous poussez les gens à faire attention, à économiser, à bien recycler.

Mais si vous commencez à taxer dès le 1<sup>er</sup> sac, comme les gens ne peuvent pas avaler eux-mêmes leurs gobelets de yogourt, s'ils veulent éviter la taxe, le seul moyen c'est de jeter le gobelet dans la Mèbre ! Donc du point de vue de cet article qui dit qu'on ne doit pas faire des taxes qui ont effet contraire sur l'environnement, une taxe de ce genre est à éviter !

**M. J.-J. Ambresin**, conseiller municipal : La Municipalité ne va pas ouvrir le débat ce soir sur les taxes ou pas taxes. Juste pour que vous passiez de bonnes fêtes de fin d'année : la loi fédérale peut faire l'objet de plusieurs lectures et tous les juristes ne sont pas d'accord sur la manière de l'interpréter.

Nous sommes peut-être « hors-la -loi », mais nous ne sommes pas seuls et au besoin on pourrait toujours trouver un avocat pour nous défendre. A ce taux-là, tout le canton est « hors-la-loi » !

**M. M. Perreten**, conseiller municipal : Vous savez tous qu'une commission s'est déjà réunie deux fois, elle travaille sur le sujet des déchets : comment mieux trier, comment diminuer les charges pour la Commune.

On a donc convenu que cette commission se réunirait au début de l'année prochaine pour justement parler de ces problèmes de taxes. En effet, il y a de nombreuses solutions, il faudra trouver la meilleure.

Je rappelle également aux présidents des groupes politiques, aux personnes qui faisaient partie de cette commission, qu'ils doivent rendre réponse à la Municipalité pour le 15 décembre 2004.

- ✓ Page 62 - 79      Instruction publique et cultes
- ✓ Page 80 - 89      Police
- ✓ Page 90 - 97      Sécurité sociale
- ✓ Page 98 - 99      Récapitulation des charges et revenus par direction
- ✓ Page 100 - 101    Tableau des charges et revenus par direction
- ✓ Page 102            Tableau des charges par nature
- ✓ Page 103            Tableau des revenus par nature
- ✓ Page 104 - 105    Tableau des charges par nature et par direction
- ✓ Page 106 - 107    Tableau des revenus par nature et par direction
- ✓ Page 108            Tableau résumé des investissements
- ✓ Page 109 - 113    Tableau des investissements par direction
- ✓ Page 114 - 118    Tableau des investissements par nature

**Mme M. Huguenin**, conseillère communale : Une information suite à une observation de la commission des finances qui réagissait au fait que l'augmentation du budget de l'ARASOL était due à la création d'un fonds pour faire face au départ du SPJ.

Quelques informations à ce sujet : la commission des finances trouvait cavalière la manière dont le SPJ quittait , en dehors de tous termes légaux, les locaux qu'il occupait, laissant ainsi à la charge non pas de la Commune, mais de la région, le solde à payer.

La Direction de l'ARASOL a effectivement trouvé également cavalier la manière dont le SPJ quittait ces locaux. Je rappelle qu'en ce qui concerne le SPJ , il avait été d'abord question qu'il soit complètement régionalisé dans les Centres Régionaux (CSR), plus tard il a été

décentralisé – il a emménagé dans les locaux du CSR. C'est vrai que cet emménagement s'est fait avec un partenaire qui était le Canton, sans base légale au niveau des baux à loyer payés par le SPJ ; il y avait aussi du personnel qui était commun. C'est fin 2003 que le Conseil d'Etat annonçait que le SPJ allait être recentralisé en 4 grandes régions.

Finalement, c'est seulement en juillet 2004 que l'ARASOL a été averti formellement du départ du SPJ, qui occupe actuellement 4 locaux.

Alors nous avons négocié assez sèchement avec le SPJ dont les assistants sociaux vont finalement partir le 01.01.2005. Nous avons pu obtenir un principe de dédommagement sur 18 mois de loyer, pour une somme équivalent à environ Fr. 30'000.--, étant entendu que si une partie ou tous ces locaux étaient occupés dans l'intervalle par le CSR – ce qui n'est pas exclu au vu de l'augmentation du RMR et de l'Aide sociale – une partie de cette somme ne serait pas utilisée.

\*\*\*\*\*

*Suite à une courte suspension de séance, la commission des finances, mais aussi les membres de la Municipalité ont pris position quant aux amendements proposés.*

**M. J.-M. Reymond**, président-rapporteur, fait part de la position de la commission des finances :

- \* Amendement Mme M. Bandelier : il est accepté avec 4 « oui », 3 « non » et 2 abstentions
- \* Amendement Mme D. Pittet : il est refusé par 6 voix « contre » et 3 voix « pour »

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Simplement vous dire que la Municipalité a préparé un budget, qu'elle l'a beaucoup travaillé, qu'elle y a passé beaucoup de temps, dès l'été. Qu'elle assume ce budget et même s'il y a des informations nouvelles depuis le moment où le budget vous a été remis, par exemple la situation de Globlivres que nous ne connaissions pas, il y a d'autres endroits où certainement il y aurait aussi des modifications à faire. Vous savez qu'un budget, c'est un budget !

La Municipalité défend son budget, elle pense qu'elle a fait son travail et que c'est maintenant à vous de vous prononcer sur ce budget.

**Vote des amendements :**

- L'amendement de Mme M. Bandelier est accepté à une très large majorité.
- L'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité.
- L'amendement de Mme D. Pittet est refusé (\*) par 41 voix contre, 24 voix pour et 4 abstentions

En ce qui concerne cet amendement Madame la conseillère communale Nicole Haas Torriani, appuyée par au moins 5 membres, demande le vote nominal pour cet amendement (\*) :

« ceux qui acceptent l'amendement déposé par Mme Danièle Pittet ? »

1.	AEGERTER Jean-Jacques	Non
2.	AYER Danielle	OUI
3.	BANDELIER Mireille	abstention
4.	BARRAUD Olivier	Non
5.	BART Roland	EXCUSE
6.	BERGER Jean-Claude	Non
7.	BERSETH HADEG Verena	OUI
8.	BERTHOUD Jacques	Non
9.	BILA Radovan	Non
10.	BONZON Arielle	OUI
11.	BORLOZ Pierre	Non
12.	BOURQUIN-CHUARD Marcelle	abstention
13.	<i>CLEMENT Jean-François</i>	<i>Président</i>
14.	CLERC Ulloa Karine	OUI
15.	DELAQUIS François	EXCUSE
16.	DEPALLENS Jacques	OUI
17.	DESBOEUF Hubert	Non
18.	DINC Hasan	OUI
19.	DIVORNE Roland	Non
20.	DOUDIN Madeleine	EXCUSEE
21.	DUPONT Nicole	EXCUSEE
22.	DUPUIS Jean-Marc	Non
23.	FORESTIER Betty	Non
24.	GLAUS Jean-Pierre	OUI
25.	GLOOR Eva	Non
26.	GOEDECKE Alexandre	Non
27.	GRENACHER Michel	EXCUSE
28.	GUMY Roger	EXCUSE
29.	Von GUNTEN André	Non
30.	HAAS TORRIANI Nicole	OUI
31.	HEMMA-DEVRIES Ali	OUI
32.	HOTTIGER Claudine	Non
33.	IAMARINO Bruno	Non
34.	JAQUIER René	Non
35.	JOERCHEL ANHORN Bastienne	EXCUSEE
36.	JOLIAT Rosana	abstention
37.	KELLER Vincent	OUI
38.	KOCHER Christophe	OUI
39.	KOCHER Nathalie	OUI
40.	LANGEVELD Loes	Non
41.	LARCHEVEQUE Pierre	Non
42.	LEYVRAZ Jean-Pierre	OUI
43.	MARCUCCI Yvan	Non
44.	MARTIN Gisèle	Non

45.	MAYSTRE Tinetta	OUI
46.	MELLONE Valeria	OUI
47.	METTRAUX Paul	Non
48.	MONTEMARI Pascal	Non
49.	MORISOD François	EXCUSE
50.	MULOPO Robert	OUI
51.	NAUMORSKI Slobodan	Non
52.	NICOLAS Gilbert	Non
53.	PITTET Danièle	OUI
54.	PRETRE Rose-Marie	Non
55.	REGENASS Claude	Non
56.	REYMOND Jean-Marc	Non
57.	ROHRBACH Daniel	Non
58.	ROMANO Myriam	abstention
59.	ROSCIGNO Eugène	Non
60.	ROULIER Jean-Daniel	Non
61.	ROUYET Jean-Pierre	OUI
62.	RUCHET Roselyne	Non
63.	RUSCHETTA Pascal	Non
64.	SARTORETTI Girardin Christine	Non
65.	SAUGY Bernard	OUI
66.	SAUGY Catherine	EXCUSEE
67.	SCALA Michele	OUI
68.	SCHAFFNER Antoinette	Non
69.	SCHMID Denise	Non
70.	SIEGRIST Walter	Non
71.	SISTO-ZOLLER Suzanne	OUI
72.	STUDER Jacques	Non
73.	SZENYAN-REYMOND Simone	OUI
74.	TORRIANI Elena	OUI
75.	TRENZ Pierre	EXCUSE
76.	VINCENT Raymond	non
77.	WICHT Catherine	non
78.	WIDMER Christian	non
79.	WIDMER Florence	non
80.	ZURCHER Yvonne	OUI

**M. J.-M. Reymond**, président-rapporteur, donne lecture des conclusions dûment amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le projet présenté par la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission des finances,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ADOPTE**



Elle était composée de Mme M. Romano et de MM. O. Barraud, J. Depallens, H. Desboeufs, R. Divorne, E. Roscigno, B. Saugy et J.-M. Dupuis, président-rapporteur.

Buts de la séance :

- se prononcer sur la rapport de la Municipalité
- se déterminer s'il répond aux questions de la commission

La commission adopte le plan de travail suivant :

- 1) Etude du rapport par sections
- 2) Analyse des réponses fournies par le biais du rapport
- 3) Considérations générales et synthèses

### 1) Etude du rapport de la Municipalité par section

#### *i. Nature des demandes*

La commission n'a pas de remarque

#### *ii. Vision municipale*

La commission prend acte mais regrette profondément que ce paragraphe figure à cet endroit dans le rapport, conditionnant la suite des analyses et réflexions. La commission aurait préféré avoir des alternatives dans les analyses. En principe les besoins devraient précéder les moyens. Plusieurs commissaires ne partagent pas l'avis de la municipalité au sujet du gymnase de l'Ouest qui est presque déjà sur le site de la Planta. Certains commissaires sont d'avis de défendre l'autorité communale et refuse le fatalisme cantonal (on peut rien faire c'est le canton...)

#### *iii. Organisation Primaire Secondaire*

La commission ayant été plusieurs fois informée sur le principe elle n'a rien à ajouter.

#### *iv. Type de locaux nécessaires*

La commission prend acte de la liste des locaux, mais regrette qu'il n'y ait pas les ratios d'utilisation. Certains renseignements nous apprennent qu'un élève secondaire occupe sa classe environ 2/3 du temps passé à l'école, le reste du temps étant passé dans les locaux dit spéciaux.

#### *v. Démographie*

La commission salue le changement du ratio 0.5 à 0.8 par appartement au profit du taux de base de 12% de la population.

#### *vi. Inventaires des besoins*

La commission n'a pas de remarque

#### *vii. Inventaires des locaux et états des locaux*

La commission rencontre des difficultés dans la compréhension des réserves. Elle demande un complément d'information quant au potentiel de constructibilité par parcelle.

viii. *Proposition municipale*

La démarche entreprise est cohérente.

ix. *Les coûts et le financement*

La commission pense que c'est la partie la plus faible de ce rapport. Il manque les coûts de fonctionnements et il n'y a aucune notion dynamique concernant le financement. Par conséquent les commissaires proposent que la commission des finances pose les questions adéquates en vue de l'établissement d'une planification financière.

## **2. Est-ce que ce rapport répond aux questions de la commission ?**

A la question, les mesures d'urgences ont-elles été étudiées ? *La commission répond à l'unanimité par l'affirmative.*

A la question, quelles sont les réserves de constructibilité : *oui, sous réserve de la question relative au potentiel de constructibilité par parcelle.*

A la question relative à l'établissement d'un inventaire des bâtiments et à la recherche de bâtiment : *la commission acquiesce à la réponse municipale.*

A la demande d'établissement d'une planification scolaire dynamique : *les commissaires sont satisfaits du travail accompli.*

A la question relative aux coûts engendrés, *la commission pense que c'est la partie la moins bonne de ce rapport. Elle ne se prononce pas et propose que la commission des finances prenne le relais.*

## **3. Synthèse et conclusions**

La commission pense que la Municipalité a maintenant entre ses mains un document de travail et de référence fiable qu'il faudra mettre en permanence à jour.

Elle recommande aux commissions chargées d'étudier les préavis Nos 38 et 42 de se mettre au travail.

La commission termine ainsi son travail. La suite sera examinée par le Conseil communal qui étudiera les différents préavis en connaissance de cause.

*Au vote, le rapport de la Municipalité est accepté par 7 voix et une abstention.*

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Ch. Widmer** : Dans un premier temps, j'avais préparé une importante intervention quant au rapport qui vient de vous être lu. Toutefois, je ne vais pas vous donner lecture de l'entier, mais simplement en ressortir quelques passages.

La composition de la commission qui figure dans le rapport qui a été porté à votre connaissance est inexacte. En effet, Monsieur François MORISOD et moi - même n'y figurons pas, alors que Monsieur Roland DIVORNE y trouve place.

En date du 30 novembre 2004, j'ai reçu, par courrier électronique, le rapport de la commission dont il est question.

Ce même 30 novembre 2004, quelques minutes plus tard, j'ai été informé, toujours par courrier électronique, que je n'avais pas été convoqué pour assister aux travaux dont il vient d'être question !

Intrigué, pour utiliser un euphémisme, intrigué donc de ne pas avoir été convoqué et de la composition de la commission, j'ai tenté de me renseigner et voici à quoi j'en suis arrivé :

- Aucun des trois représentants du groupe radical n'a été convoqué pour le 25 novembre 2004 ! Qu'en est-il des autres groupes ?

Après cette heureuse constatation, il me reste, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à vous remercier de votre attention.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Simplement rappeler très gentiment que la Municipalité a l'habitude de recevoir les rapports qui sont soumis au Conseil communal. Or, personne ni nos services ni nous-mêmes n'avons eu droit au rapport qui vous a été lu ce soir !

**M. Jean-Marc Dupuis** (lib.) : La commission a travaillé assez rapidement depuis la présentation de ce rapport ; il a été fini juste à temps pour que les séances de groupe puissent les avoir et copies ont été faites aux présidents de groupe et au Président du Conseil communal.

C'est vrai qu'on était hors délais pour la séance municipale du vendredi, on aurait pu également mettre ce rapport à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je ne mets pas en cause la rapidité avec laquelle vous avez travaillé, je vous en félicite ; mais, l'e-mail est un outil très à la mode et qui fonctionne très bien à la Commune de Renens, comme ailleurs et qu'un e-mail se distribue en quelques minutes. Je crois enfin que les groupes auraient aussi souhaité l'avoir !

**M. le Président** : Merci pour cette remarque. Je rappelle à tou(te)s les président(e)s de commissions de bien vouloir convoquer tous les commissaires aux diverses commissions et de faire suivre les rapports selon les modèles que nous avons.

Il clôt la discussion est soumet au votre l'acceptation de ce rapport. **C'est à une faible majorité et beaucoup d'abstention que les conclusions de ce rapport sont acceptées.**

**M. le Président** récapitule les membres des commissaires pour le préavis No 38 (\*) – la séance aura lieu au CTC le 12 janvier 20h15 :

✓ *Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman.*

Du groupe socialiste	:	Mme Mireille Bandelier, <b>présidente-rapporteuse</b> M. Olivier Barraud M. Radovan Bila
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Elena Torriani Mme Danièle Ayer
Du groupe AeC	:	Mme Yvonne Zurcher
Du groupe radical	:	M. Hubert Desbeoeufs M. François Morisod M. Ivan Marcucci
Du groupe libéral	:	M. J.-M. Dupuis

**M. le Président** récapitule les membres des commissaires pour le préavis No 42 (\*):

✓ *Crédit d'étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant.*

Du groupe Fourmi rouge	:	M. J.-P. Rouyet, <b>président-rapporteur</b> Mme Arielle Bonzon
Du groupe libéral	:	M. J.-M. Dupuis,
Du groupe socialiste	:	Mme Nathalie Kocher Mme Myriam Romano M. Robert Mulopo
Du groupe AeC	:	Mme Christine Sartoretti
Du groupe radical	:	Mme Madeleine Doudin M. Jacques Berthoud M. Pascal Montemari

(\*) Ces deux commissions seront convoquées par la Municipalité.

## 10. Propositions individuelles et divers.

M. J. Depallens ( F.r.) dépose une résolution :

### Réagir face à la destruction du tissu économique de l'Ouest lausannois

La destruction du tissu économique industriel est actuellement massive à Renens et dans l'Ouest lausannois. Les annonces d'entreprises en difficulté avec suppression de postes (Mayer & Soutter, Sapal, Bobst, Kodak, CocaCola, Orange, Usego) ou les fermetures définitives (Iril, Veillon) se suivent, provoquant angoisse, mais aussi détermination à se battre chez les travailleurs concernés. Aujourd'hui, c'est sur Filtrona (multinationale qui a repris les locaux et une partie du travail de Baumgartner papiers), que pèsent les menaces.

Cette situation est préoccupante pour toute la région qui connaît un taux de chômage supérieur à celui du canton de Vaud : 5,3 % pour le canton, 6,5 % pour les 8 communes de l'Ouest lausannois (avec Prilly), 7,4 % pour Renens.

Face à l'inquiétude de toute la population, face à cette montée du chômage avec toutes les difficultés sociales et financières que cela engendre, particulièrement chez les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour :

- défendre les emplois existants dans l'Ouest lausannois en utilisant tous les moyens à leur disposition ;
- donner priorité à cette région pour chercher à y implanter des entreprises nouvelles.

Ils demandent également au Conseil d'Etat de faire avancer le projet de réhabilitation du site de l'usine Iril pour y implanter l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL), avec éventuellement des locaux à vocation culturelle pour le compte de la Commune de Renens et de ses habitants.

Ce projet est prêt, répond aux besoins et aux souhaits de l'ECAL et est vivement souhaité par la Commune de Renens. L'implantation de l'ECAL dans l'Ouest lausannois et dans un site industriel abandonné marquerait ainsi un geste politique fort du canton envers une région en difficulté.

### Résolution :

*Le Conseil communal de Renens, réuni le 9 décembre 2004, demande au Conseil d'Etat :*

- *de prendre toutes les mesures pour défendre les emplois dans l'Ouest lausannois ;*
- *de considérer cette région comme prioritaire pour favoriser toutes les mesures permettant d'y implanter des entreprises nouvelles ;*
- *de faire avancer le projet de l'Ecole cantonale d'art (ECAL) sur le site de l'ancienne usine IRIL, afin d'impulser un projet d'envergure à Renens.*

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. O. Barraud** (soc.) : Il est évident que le parti socialiste soutiendra la résolution du groupe Fourmi Rouge. L'établissement de l'école cantonale d'art de Lausanne dans les locaux d'Irill est désirée c'est vrai, car elle aurait une influence positive sur notre commune. Mais il est peu probable que cela puisse compenser les déséquilibres sociaux et budgétaires que créent la perte des emplois dans la région et plus généralement sa désindustrialisation.

Ce qui se passe est la conséquence d'une politique économique libérale, appuyée par les partis de droite et le Centre Patronal, au mépris de l'avenir de nos communes et de leurs habitants! Cette politique prône toujours et encore la sacro-sainte concurrence qui conduit à la construction de monopole privé générant des profits gargantuesques... pour une minorité déjà richissime. Elle défend partout une diminution des dépenses et des prestations de l'état, mais provoque parallèlement un accroissement du chômage et une explosion des coûts sociaux qui déstabilise notre société.

L'Ouest lausannois est un triste exemple des conséquences négatives de cette politique libérale. Avec un taux de chômage particulièrement élevé et une augmentation continuelle des aides et subventions, la situation y devient alarmante. Tout le monde connaît les chiffres de 600 à 700 emplois supprimés depuis 2002 dans la région. Nous avons pu apprécier les conséquences de la fermeture d'Irill laissant encore sur le carreau - deux ans après - de nombreuses personnes toujours à la recherche d'un emploi. Puis il y a eu Veillon, Kodak et bien d'autres.

Cela signifie-t-il que l'on ne peut rien faire? Certainement pas! Car il y a eu aussi dernièrement le sauvetage de Sapal, de Coca-cola et de Miele dû en grande partie à l'exceptionnelle combativité des travailleuses et des travailleurs appuyés par leurs syndicats et bénéficiant du soutien des autorités communales... qui parfois, trop rarement encore, trop timidement souvent, amène celui de l'Etat !

Celui-ci doit apprendre à jouer pleinement son rôle de régulateur notamment dans le secteur de l'économie. Il peut le faire par l'intermédiaire de législations spécifiques telles qu'une loi sur (contre) les spéculations, une vraie régulation de la concurrence (notamment des rachats d'entreprise), une loi sur les cartels, une loi contre le dumping salarial et en favorisant la négociation et l'extension facilitée des Conventions Collectives de Travail.

C'est dans ce sens, que le parti socialiste de Renens appuie la résolution du groupe Fourmi Rouge et demande au Conseil d'état de réagir promptement, pour soutenir et renforcer le secteur secondaire de la région.

Il est aussi vital que la population soit solidaire des travailleurs et travailleuses en lutte pour sauver leurs places de travail. Nous souhaitons ici réitérer notre soutien aux employé(e)s de Filtrona et l'avenir d'une région où toutes nouvelles pertes d'emploi seront insupportables et inacceptables.

Pour terminer, j'avoue personnellement en avoir plus qu'assez de regretter la transformation des radicaux révolutionnaires et progressistes du début du siècle en bras politiques des milieux économiques... Seraient-ils dépassés par les enjeux et les conséquences locales d'une politique qu'ils ne maîtrisent plus ?

**Mme M. Bandelier** (soc.) : Comme il a été dit voici 200 ans « l'homme ne vit pas seulement de pain » sentence dont je me permets de modifier la chute par « mais aussi de culture ».

C'est en tous cas l'opinion du Parti socialiste et la raison pour laquelle il adhère sans réserve au troisième point de la résolution présentée par M. Depallens. Je prie donc le Conseil d'Etat de s'engager fermement dans le projet de réhabilitation du site Iril en vue d'une implantation de l'Etat.

Ce faisant, le Parti socialiste ne fait que démontrer sa constance dans cette affaire puisqu'il a toujours œuvré – et œuvre encore – dans ce sens . Que ce soit par l'intermédiaire des membres de sa base ou par la voie/voix de la Syndique, il a, de longue date, suscité ou entrepris de multiples démarches auprès des instances concernées : autorités, notables, ECAL, promoteurs, etc...

La détermination du PS a d'ailleurs trouvé récemment à s'alimenter dans l'enquête portant sur le marketing urbain. Sans surprise, les résultats mettaient en évidence le déficit image dont souffre notre cité.

Aussi, je vous demande d'imaginer que l'ECAL de renommée mondiale, comme le soulignait récemment un article de « 24 Heures » d'imaginer, donc, que ce haut lieu de formation s'installe à Renens, perçue trop souvent comme une morne et dangereuse banlieue ouvrière - cruel démenti aux préjugés !

En effet, l'ECAL à Renens, ce n'est pas qu'une grande bâtisse dans les murs de laquelle s'élabore un savoir, mais une vie – et une vitalité – estudiantine qui essaime dans les quartiers, une jeunesse qui refait le monde au restaurant Migros ou des pique-niques impromptus sur les bancs publics, un levain de créativité qui fermente dans de nombreux endroits où l'art pourrait s'investir.

Au surplus, avec une image aussi restaurée, Renens a de bonnes chances de séduire des contribuables aisés et par là d'arrondir des fins de mois.

Cerise sur le gâteau – même si la crise est petite – l'entretien de l'ECAL demande de la main d'œuvre et notre ville ne peut pas se payer le luxe de cracher sur la création d'emplois, fussent-ils peu nombreux.

En résumé, on voit mal que quiconque puisse déplorer l'effort de sang frais que représenterait l'arrivée de l'ECAL à Renens. Dont acte. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président** soumet la résolution au vote de l'assemblée ; c'est à une très large majorité que la résolution est acceptée.

*Cette résolution sera envoyée dans les plus brefs délais par le Bureau du Conseil communal au Conseil d'Etat.*

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) dépose une interpellation sur Renens face à l'AGCS.

Vous savez, notamment par les interventions de Madame Joerchel Anhorn dans ce Conseil, que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne s'occupe pas seulement du commerce des biens, mais aussi de celui des services. La plupart des pays du monde négocient donc sur ce sujet dans le cadre de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services).

L'objectif de cet accord, c'est l'ouverture maximale à la concurrence, même dans le secteur public. En effet, dans l'esprit des principaux promoteurs de l'OMC, les notions de service public et d'intérêt public sont quasi absentes ; il n'y a que des entreprises vendant des services à des clients. Pour eux, le simple fait de favoriser des hôpitaux publics par rapport aux cliniques privées, c'est déjà de la concurrence déloyale, même si la clinique, contrairement à l'hôpital public, peut fermer ses portes du jour au lendemain pour réaliser une affaire immobilière en revendant le terrain.

Dans un climat de fortes pressions et de secret, les Etats négocient pour savoir quels secteurs ils vont ouvrir à la libre concurrence. Une fois qu'un Etat a signé pour libéraliser un secteur, c'est comme pour quelqu'un qui entre dans une secte, l'Etat n'a pratiquement plus le droit de revenir en arrière et sa signature engage aussi ses communes ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'interviens ici.

On pourrait par exemple un jour nous empêcher de développer notre Piazzetta, en nous disant que ces projections gratuites, comme celle de « Ma famille africaine », font une concurrence déloyale aux autres films que nous ne subventionnons pas. Plus grave, on pourrait nous imposer une libéralisation débridée des services électriques, avec tout le cortège des conséquences prévisibles : faillites, fluctuations spéculatives des prix, pannes à la californienne. Vous trouvez que j'exagère ? Mais prenez la Poste ! Qui aurait imaginé, il y a quelques années, que seulement pour s'être transformée en SA et avoir perdu en partie son monopole, elle allait se ratatiner et se réduire à ce qu'elle est hélas devenue ?

Je remercie donc la Municipalité de s'être engagée à suivre le dossier et à intervenir par le biais de l'Union des Communes Vaudoises. Mais comme il ne suffit peut-être pas d'être gentil et poli pour être écouté de certains milieux, je trouverais bien qu'en plus la Municipalité proclame publiquement son intention de respecter au maximum le droit des Renenais à décider eux-mêmes de leur sort et des services publics qu'ils veulent. Il y a des centaines de villes par le monde qui se sont proclamées zones hors AGCS, par exemple Paris et Vienne. En Suisse, l'action ne fait que commencer avec Genève et, dans notre canton, Romainmôtier qui a pris sa décision à l'unanimité ; une motion est pendante à Lausanne.

Je serais heureux que notre commune joue un rôle moteur à ce sujet et je pose donc la question suivante.

*La Municipalité a-t-elle l'intention de déclarer Renens zone hors AGCS ?*

J'ai encore une question subsidiaire :

*Suite à sa réponse d'avril dernier, la Municipalité a-t-elle eu connaissance d'éléments nouveaux sur les négociations et sur la position défendue par la Suisse ?*

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je peux simplement dire à M. Leyvraz que nous avons reçu ce matin , ou hier matin je ne sais plus, une demande de la commune de Romainmôtier de soutenir leur démarche et nous allons étudier cela demain matin en séance de Municipalité. Mais vous dire aussi qu'il est difficile de suivre ce sujet, d'abord parce qu'on est nous un peu perdus dans nos histoires cantonales et communales et qu'on a très peu d'informations : il faut aller les chercher si on les veut. C'est peut-être ça qu'il faudrait faire changer !

**Mme N. Haas Torriani (F.r.)** : *Interpellation concernant les distributeurs alimentaires du dimanche.*

Depuis quelques années, nous constatons que des commerces d'alimentation sont ouverts le dimanche et que de nombreuses stations d'essence se sont transformées en distributeurs alimentaires 7 jours sur 7.

Dernier en date à Renens , « COOP Pronto » de la Place de la Gare 1b, ouvert de 6 heures du matin à 22 heures , tous les jours y compris le dimanche.

Au sujet de ces ouvertures dominicales, j'ai quelques questions à poser à la Municipalité :

- Peut-on transmettre le nombre de ces distributeurs alimentaires ouverts sur notre commune, stations d'essences comprises ?
- Sur quel règlement s'appuie la Municipalité pour accorder ces ouvertures de magasins ?
- La Municipalité prend-elle des informations sur les conditions de travail du personnel de ces commerces ?
- Vérifie-t-elle que des conventions de travail aient été signées avant d'octroyer des autorisations d'ouverture à de tels commerce ?

Je vous remercie d'une prompte réponse.

**M. P. Petter**, conseiller municipal : Cela ne sera qu'un accusé de réception Madame la conseillère communale ; on reviendra la prochaine fois avec des détails, mais sachez que la Municipalité n'a pas grand chose à dire, notamment en ce qui concerne les stations service se sont des dispositions cantonales.

**M. R. Vincent** (soc.) présente une interpellation : J'ai constaté la suppression des trains régionaux le samedi et le dimanche entre Lausanne et Morges depuis le 12 décembre 2004. Il est remplacé par un service de bus dès le 12.12.2004. Il a été question qu'il y avait beaucoup trop de pollution ; je pense surtout aux personnes d'un certain âge, où va-t-on ? - Je demande à la Municipalité d'intervenir à ce sujet.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Dire à M. Vincent que l'intervention a déjà été faite. En effet, nous sommes toujours informés sur les modifications d'horaires et bien sûr cela n'a échappé à personne que le samedi et le dimanche on avait mis un bus pour remplacer les trains entre Morges et Renens.

Ce qui fait que nous avons écrit aux CFF pour leur dire qu'à notre sens cela n'allait pas dans le bonne direction – même si le train et le bus peuvent aller dans une bonne direction chacun – cela n'allait pas dans la direction que nous cherchons à améliorer : la qualité de notre air. Pour cela, nous essayons de faire passer justement les gens qui vont en voiture sur les transports publics et que là on met un bus sur la route !

La Municipalité a exprimé son désaveu aux CFF, mais la réponse était : la décision est prise, c'est comme ça !

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Je me suis laissé dire que, cette année, la traditionnelle fête de Noël organisée par les paroisses catholique et protestante de notre ville, avec l'appui de nombreux bénévoles et avec le soutien financier de la commune, ne serait pas mise sur pied.

Qu'en est - il ? - Vous l'aurez certainement compris, Mesdames et Messieurs, cette demande s'adresse à la Municipalité.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : Merci de votre question M. Widmer. Nous avons été informé par les paroisses catholique et protestante, il y a environ 6 semaines, par e-mail qu'elles renonçaient à cette fête.

Nous avons pris contact avec la responsable des paroisses protestantes en lui disant d'une part notre étonnement quant à la forme de cette décision et d'autre part notre regret de cet abandon, à une époque trop tardive pour que l'organisation soit reprise. Nous avons également demandé une rencontre pour que cette situation soit discutée. Bien sûr, il y a deux autres Fêtes de Noël pour les personnes âgées à Renens – celle organisée par l'AVIVO et celle organisée par Rayon de Soleil - mais elles s'adressent à leurs membres, tandis que la Fête des Paroisses – qui est en fait la Fête de la Commune - était organisée par les paroisses et s'adressait à l'ensemble de la population des aînés de la Commune.

Nous verrons donc si quelque chose peut se rediscuter pour l'année prochaine. Par contre, les paroisses rappellent qu'elles continuent de s'investir pour l'organisation du « Noël en Cœur » qui se déroule le 24 décembre, à Renens.

Voilà l'information que je peux vous donner.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Pour reprendre la balle au bond, si d'aventure la position des paroisses était la même pour 2005 que pour 2004, vous pourrez faire appel à celui qui vous a aidé à mettre sur pied la Fête Culturelle, qui se chargera de cette organisation.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : La Direction de la Sécurité sociale n'a pas non plus envie de renoncer sans autre à cette fête de Noël. Donc j'entends bien votre offre et je vous en remercie. On cherchera toutes les solutions possible pour que quelque chose se fasse.

**Mme M. Romano** (soc.) : Réuni en assemblée de section le 26 octobre 2004, le parti socialiste de Renens a approuvé à l'unanimité une résolution de soutien pour la création d'une crèche-

garderie au sud des voies CFF. Malgré notre situation financière morose, il est impératif d'améliorer l'accueil de la petite enfance. Nous souhaitons que cette crèche soit opérationnelle le plus vite possible et au plus tard dès 2006.

Cette prise de position du parti socialiste se fonde sur les réalités suivantes :

- Il est de plus en plus fréquent que des parents se trouvent dans l'obligation de travailler tous les deux et le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître. La création de crèches est l'une des manières de leur venir en aide.
- Une crèche est rentable. Une étude récente a démontré qu'un franc investi dans une crèche en rapporte trois à la collectivité. Même les milieux économiques reconnaissent la nécessité de tels établissements.
- La Confédération encourage actuellement la construction de crèches en subventionnant pendant 2 ans, à raison de 5000.-, chaque place occupée. Compte tenu des velléités du gouvernement fédéral de réaliser des économies tous azimuts, il est à craindre que cette aide disparaisse sous peu. Il s'agit donc d'en profiter rapidement !

Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Quel est l'avancement du dossier "crèche-garderie" à Renens?
- Dans quels délais peut-on espérer recevoir un préavis pour la création d'une crèche au sud des voies?
- Quelles sont les prévisions quant à la mise en service de cette nouvelle prestation pour les citoyens renanais?

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses et surtout ses actions dans un domaine important pour la majorité des conseillers communaux. Merci de votre attention.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : Merci à Madame Romano de vos questions et soutien à ce projet de Crèche qui a été annoncé dans le cadre de la construction des immeubles subventionnés du Simplon.

Alors, vous avez raison, le préavis avait été annoncé plus tôt pour la Crèche ; les travaux ont été suspendus parce qu'il y a eu une étude d'une variante de la construction de la Crèche, variante qui ne s'est pas réalisée, donc les travaux pour la Crèche du Simplon ont repris. Simplement nous devons discuter - sur devis rentrés - pour ce projet de Crèche. Le Conseil communal sera saisi d'un préavis l'année prochaine, je dirai au début de l'année, pas à la séance de janvier, mais en février le préavis devrait être fait.

Je rappelle que la Crèche se situe dans l'immeuble de derrière et non pas l'immeuble près de la route, celui qui est en construction actuellement.

De toute façon, même durant la pause qu'il y a eu dans l'avancement des travaux de ce préavis, l'emplacement a été réservé pour la crèche. Aucun autre projet ne se faisait à cet emplacement, ce qui fait que tout va se dérouler normalement et dans les délais prévus.

Sous réserve de l'avancement de l'immeuble - je sais qu'il y a eu récemment quelques problèmes de pollution sur le terrain, raison pour laquelle les travaux ont été interrompus - , je ne peux maintenant pas vous certifier que la crèche sera prête début 2006. Cela dépendra bien sûr de la construction de l'immeuble et du vote de ce Conseil.

## **11. Jetons de présence.**

**M. le Président :** Madame la secrétaire a comptabilisé vos présences jusqu'au 30 novembre 2004.

Le versement de vos jetons de présence se fera dans les prochains jours sur les comptes postaux ou bancaires (en principe, la Bourse communale fera les virements le lundi 13 décembre 2004). Un décompte individuel sera envoyé à chaque conseillère et conseiller ultérieurement par courrier.

## **12. Allocutions.**

*Mme A.-M. Depoisier, syndique :*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

*Ouf ! Oui Mesdames et Messieurs ce soir j'ai envie de dire ouf ! Cette année 2004 va, dans quelques jours, se terminer. Ce fut une année dure, dans tous les domaines et à tous les niveaux.*

*Le travail des autorités communales, Conseil communal et Municipalité, est de plus en plus difficile. Nous manquons trop souvent des éléments les plus nécessaires pour prévoir et organiser la vie et le développement de notre commune. Nous devons à tout moment inventer de nouvelles procédures, il est bien connu que les lois s'adaptent à la pratique et qu'elles ne la précèdent pas.*

*Par exemple : chacun est d'accord que nous ne pouvons plus travailler dans chaque commune dans son coin. A partir de ce constat, il faut trouver des solutions, tâtonner et prendre en compte les intérêts de tous les partenaires. A cela s'ajoute encore actuellement une volonté d'économie et d'excellence et j'ajoute encore le repli sur soi de bon nombre de personnes.*

*Le besoin de la Municipalité de faire le point, en cette fin d'année, sur des dossiers importants ont montré son envie de partager ses projets et leurs difficultés et pas seulement de répondre à l'obligation qui lui est faite d'informer.*

*Ce que j'aimerais dire ce soir, c'est que, si on ne retrouve pas, d'une manière générale dans la vie de ce XXI<sup>e</sup> siècle, si on ne retrouve pas un esprit de réelle collaboration et de solidarité, allié à un esprit d'ouverture vers l'extérieur et les autres, les difficultés de tous ordres vont s'accumuler.*

*Nous attendons pour être un peu plus concret, nous attendons aussi du canton un suivi des dossiers plus cohérent et efficient qui nous permette, à nous communes de travailler dans de meilleures conditions, moins dans l'urgence et avec plus de sécurité pour prendre les décisions qui nous incombent. Mais prenons garde de ne pas nous laisser entraîner dans des procédures de plus en plus complexes : on a vu ce soir, on vous annonce la création de jeux et on est obligé de vous dire qu'ils sont conformes à la norme je ne sais plus combien de l'Europe, ça c'est ce que j'appelle les procédures de plus en plus complexes qui pourraient nous faire perdre de vue l'essentiel de notre action qui est au service de la population de Renens.*

*Mais rassurez-vous, je n'ai pas perdu mon optimisme, ni mon enthousiasme. La période que nous vivons est aussi passionnante parce que, justement elle nous permet de sortir de schémas dépassés, elle nous permet de faire preuve de créativité et d'imagination. Mais pour ce faire, avec des chances de succès, nous avons besoin de la collaboration et de la participation de tous nos partenaires.*

*C'est pourquoi je vous adresse Mesdames et Messieurs du Conseil communal et à votre bureau aussi pour votre activité 2004, vous êtes les garants de cette volonté résumée dans notre slogan « Renens carrefour du monde ». Merci aussi à ceux qui nous regardent grâce à TVRL, leur intérêt ainsi manifesté pour la vie de leur ville nous est très utile.*

*Et bien sûr pour terminer, la saison s'y prête, à toutes et tous, je souhaite de belles fêtes de fin d'année et une année 2005 sereine et solidaire.*

### **Applaudissements de l'Assemblée.**

**M. Jean-François Clément**, président du Conseil communal :

*Cette allocution permet au Président sortant de réaliser, à quelques jours de la fin de son mandat, un bref bilan de l'année écoulée.*

*J'avoue que c'est un exercice difficile en ce moment, tant cette année a été riche. Beaucoup d'images, de moments, de rencontres et d'événements se bousculent dans ma mémoire, et surtout dans mon cœur. Dresser un bilan maintenant me paraît prématuré et ne me donne pas la possibilité d'avoir un peu de recul.*

*Cependant, parmi les objectifs que je m'étais fixés et avais évoqués lors de ma première séance de conseil communal en qualité de président, figurait la volonté d'avoir toujours au cœur de mes (nos) préoccupations, les intérêts de tous les habitants de notre commune et de répondre positivement à toutes les invitations et sollicitations de ceux-ci. En quelques mots : être disponible et à l'écoute.*

*A quelques rares exceptions près, j'ai pu donner suite aux nombreuses invitations qui m'ont été faites. Cela m'a permis de mieux percevoir et mieux mesurer l'engagement et l'investissement d'un grand nombre de citoyen(nes). Je l'ai dit à plusieurs reprises, notre*



